

Nous pouvons vous accueillir, dans la limite de nos disponibilités, pour une cure de 3 semaines consécutives chaque lundi entre le **11 février et le 18 novembre 2019**. Les soins se déroulent le matin du lundi au samedi (compter en moyenne 2 heures 30).

Pour réserver votre cure thermale, il faut :

Effectuer une demande de prise en charge de cure thermale, préalablement remplie par votre médecin traitant, auprès de votre caisse d'assurance maladie (*compter un délai d'un mois minimum pour l'obtenir*). Dès réception de cette dernière, vous devez vérifier :

- le **nom du bénéficiaire**, la **station thermale**, l'**orientation thérapeutique** (*et l'ordre en cas de double orientation*), l'**année de validité** (*la prise en charge est valable jusqu'au 31 décembre. Cependant si elle est délivrée en octobre ou novembre, elle ne sera valable que jusqu'au 31 mars de l'année suivante*) et en cas d'erreur vous devrez contacter votre caisse d'assurance maladie.

Vous pouvez adresser votre demande de prise en charge dès le mois de décembre 2018 à votre caisse d'assurance maladie (*cette dernière sera valable toute l'année civile 2019*).

IMPORTANT : il est indispensable, si vous n'avez pas reçu votre prise en charge avant votre départ en cure, de contacter votre caisse d'affiliation. Toute personne n'ayant pas sa prise en charge le premier jour de cure sera dans l'obligation de s'acquitter de la totalité des frais puis de se faire rembourser par sa caisse d'assurance maladie et sa mutuelle (*même si la prise en charge est reçue par l'assuré pendant la cure*).

Réserver, parallèlement et sans attendre votre place en nous adressant le dossier ci-joint dûment complété avec le tampon de votre médecin prescripteur, ainsi **qu'un chèque d'arrhes de 75€** libellé à l'ordre des Thermes de Salins Les Bains. Ces 75€ seront déduits de la partie mutuelle et du complément tarifaire qu'il vous restera à régler à la fin de cure. **Si vous êtes pris en charge à 100%, ces arrhes ne sont pas exigées.**

Aucune réservation ne sera prise en compte par téléphone.

Dès réception de votre dossier, nous vous adressons la confirmation de votre inscription – si la date ne convient pas nous vous rappelons immédiatement.

Rendez-vous avec le médecin de la station avant la cure

Pour nous permettre d'organiser au mieux vos horaires, vous devez **consulter un médecin de la station au minimum 1 mois avant le début de la cure** dans la mesure du possible, suivant votre éloignement géographique.

Dans le cas contraire, prendre rendez-vous pour le premier jour de votre cure, **avant 12h** (*dans ce cas les horaires de soins vous seront imposés pour la première semaine de cure mais vous aurez le choix pour les deux autres semaines*). Le rendez-vous est à prendre directement avec le cabinet du médecin (liste jointe), l'horaire fixé est à nous communiquer.

Nous restons à votre disposition pour parfaire vos conditions d'accueil et de séjour.

Vous trouverez ci-après diverses informations pratiques concernant la cure thermale.

Au plaisir de vous accueillir dans notre établissement prochainement, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'Equipe de ThermaSalina

DEMANDE DE RESERVATION THERMES DE SALINS-LES BAINS

Début de cure tous les lundis du 11/02/2019 au 18/11/2019

RAPPEL : Pour que votre réservation soit validée, merci de nous renvoyer **cette fiche dûment complétée** ainsi que le **versement des arrhes de 75€**. Ce montant sera déduit de la somme que vous aurez à régler en fin de cure. En cas de prise en charge à 100% (régime obligatoire), ces arrhes ne sont pas exigées.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : PROFESSION :

ADRESSE DE DOMICILE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL PORTABLE : TEL FIXE :

N° DE SECURITE SOCIALE :

Bénéficiez-vous d'une prise en charge ? OUI EN COURS NON

Nom / Adresse de votre Caisse d'Assurance Maladie :

Cachet de votre Médecin Prescripteur (avec nom, adresse, n°Finess) :

Nombre de cures effectuées à Salins-les-Bains :

Adresse et téléphone pendant votre cure (si différent du domicile) :

Nom de votre médecin thermal à Salins (cf. liste sur fiche infos pratiques) :

Vous effectuerez une cure en :

RHUMATOLOGIE GYNECOLOGIE TROUBLES DE LA CROISSANCE

Date de début de cure souhaitée : Date de fin de cure :

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE ACCES A L'ESPACE RELAXATION

Tarifs Préférentiels Curiste 2019

Entrée journalière	7€
Forfait semaine	21€
Forfait 3 semaines	55€
Entrée unitaire accompagnant (matin)	8€

« L'espace relaxation, son caldarium, ses saunas et son grand hammam vous offre détente et bien-être.
Vous bénéficiez d'un accès aux séances de gymnastique aquatique. »

Gratuités

L'accès à l'Espace Relaxation est gratuit :

- **Pendant les 3 semaines de cures** pour les curistes commençant les 11 février, 18 février, 25 février ou 22 avril 2019 *
- **Pendant la première semaine de cure** pour les curistes commençant les 15 avril, 29 avril, 6 mai 2019*
- **Tous les jours pour les curistes dont le premier soin débute avant 7h.** (de plus il est plus facile de se garer, tôt le matin, sur le parking)

**offre réservée aux 80 premiers inscrits pour chaque arrivée, réservez vite !*

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES DE LA STATION (à conserver)

Dr DEVRED Thierry	Médecine générale	13 rue d'Orgemont	03.84.37.95.10
Dr NEHME Rafic	Médecine générale	48 rue de la République	03.84.73.06.36
Dr POLLET Damien	Médecine générale et thermale	8 rue de la République	03.84.73.03.50
Dr PRETOT Christophe	Médecine générale	1 rue des Bains	03.84.37.99.17
Dr ROUSSEL Maud	Médecine générale	73 rue de la République	03.84.73.28.23
Dr CONSCIENCE Betty	Médecine générale	73 rue de la République	03.84.73.28.23
Dr SIMAO Damarise	Médecine générale	73 rue de la République	03.84.73.28.23

QUELQUES INFORMATIONS UTILES

- En cas d'annulation, merci de nous prévenir le plus tôt possible. Les arrhes versées sont remboursées uniquement sur présentation d'un certificat médical et d'un RIB.
- **Le règlement de votre cure s'effectue à l'accueil le dernier vendredi.**
Depuis 2014, dans le cadre des modalités de facturation des cures thermales, un complément tarifaire (remboursé ou non par votre mutuelle) reste à la charge du curiste (**30.30 € en 2018**)
- **Accessoires pour la cure :**
 - Port du bonnet de bain obligatoire
 - Port de claquettes propres obligatoire
 - Maillot de bain propre
 - Caleçon de bain autorisé *mais* short interdit
 - Un peignoir et une serviette sont fournis quotidiennement *mais* nous conseillons d'apporter une serviette supplémentaire
 - Paire de lunettes de bain recommandée, *l'eau salée pouvant être irritante.*
 - Un gel douche
 - Un petit sac pouvant rentrer dans les casiers.
- **Vacances scolaires zone A :**
 - Du 16/02 au 03/03/19
 - Du 13/04 au 28/04/19
 - Du 07/07 au 31/08/19
 - Du 19/10 au 03/11/19